



RAM



En 2019, du nouveau pour
déclarer ses données

La branche Famille, dans un objectif de modernisation et de simplification, met à disposition un nouveau service dédié aux partenaires de l'action sociale collective afin de faciliter les déclarations de données nécessaires au calcul de leurs subventions.

Disponible dans la rubrique « Mon Compte Partenaire » sur le site caf.fr, le service Aides financières d'action sociale (Afas) remplace les modes de transmission actuels (courriel ou courrier).

En tant que gestionnaire de Relais assistant maternel (Ram), à partir de 2019, vous déclarerez vos données à la Caf de façon dématérialisée et sécurisée en utilisant le service Afas. Votre Caf est bien sûr à vos côtés pour vous accompagner dans cette transition.

→ Un changement et de nombreux avantages

À compter de la déclaration de données prévisionnelles 2019*, vous ne transmettez plus vos données par courrier ou courriel, mais directement en ligne dans le service Afas pour bénéficier de la prestation de service Ram.

Ce service, simple et innovant, va vous permettre de :

- Effectuer votre déclaration de données en ligne pour bénéficier d'une aide de la Caf ;
- Consulter l'avancement du traitement de votre déclaration ;
- Visualiser immédiatement une estimation de votre droit.

→ Comment accéder au service Afas ?

Avant de pouvoir déclarer vos données, vous devez être habilité à Mon Compte Partenaire et au service Afas en signant plusieurs documents avec votre Caf :

1. Une convention d'accès à Mon Compte Partenaire
2. Un contrat de service
3. Un bulletin d'adhésion au service Afas

Si vous disposez déjà d'un accès à un service en ligne sur Mon Compte Partenaire, vous signerez uniquement un nouveau bulletin d'adhésion pour le service Afas.

Si vous avez déjà signé ce bulletin d'adhésion parce que vous gérez un accueil de loisirs sans hébergement (Alsh), vous n'avez pas d'autre démarche à réaliser.

Une fois ces modalités administratives effectuées, vous recevez un identifiant et un mot de passe qui vous permettront de vous connecter.

→ Où trouver des informations ?

Découvrez le service Afas sur le caf.fr, rubrique > Mon Compte Partenaire grâce à des vidéos, guides et autres plaquettes d'information : <http://www.caf.fr/partenaires/mon-compte-partenaire/afas>

* Pour rappel, 3 déclarations de données sont à effectuer 3 fois dans l'année : la déclaration prévisionnelle, la déclaration actualisée et la déclaration réelle.

→ Quelles seront les données demandées ?

Afin de vous permettre d'organiser le recueil de l'ensemble des données demandées par votre Caf, en 2019, les tableaux ci-dessous présentent les différentes informations obligatoires à chaque déclaration de données. Ces données diffèrent selon la période de déclaration. Elles permettent à la Caf de calculer votre subvention de fonctionnement.

Les nouvelles données d'activités sollicitées par ce biais seront supprimées du bilan annuel d'activité, dont l'allègement est en cours.

Pour tous les gestionnaires de RAM					
	Mission du RAM	Données à fournir	Déclaration de données		
			Prévisionnelle	Actualisée	Réelle
Données financières		Budget	●		
		Compte de résultat			●
Données d'activité	Missions principales	Nombre de mois d'ouverture annuels du Ram	●	●	●
		Nombre d'équivalents temps plein (Etp) d'animateurs	●	●	●
	Mission d'information des familles	Nombre de familles différentes ayant bénéficié d'une information (collective ou individuelle) proposée par le Ram			●
		Le Ram met-il en relation l'offre et la demande spécifique d'accueil d'enfants en situation de handicap ?			●
		Le Ram met-il en relation l'offre et la demande spécifique d'accueil d'enfants en horaires atypiques ?			●
	Mission de professionnalisation des assistants maternels et gardes d'enfants à domicile	Nombre d'assistants maternels différents ayant bénéficié de renseignements individuels			●
		Nombre d'assistants maternels différents ayant participé à des temps d'information ou de dialogue collectif			●
		Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux ateliers d'éveil			●
		Nombre de salariés à domicile différents ayant participé à au moins une action du Ram			●
		Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux activités du Ram au moins une fois dans l'année			●
	Mission de socialisation des enfants	Le Ram met-il en place des ateliers d'éveil ?			●
		Nombre d'enfants différents ayant participé aux ateliers d'éveil			●
	Champ d'intervention du Ram	Liste des communes couvertes par l'équipement/service			●

Pour les gestionnaires engagés dans la convention sur des missions renforcées					
	Mission du RAM	Données à fournir	Déclaration de données		
			Prévisionnelle	Actualisée	Réelle
Données financières	Mission renforcée	Mission(s) renforcée(s) sur laquelle (lesquelles) le Ram s'engage cette année	●	●	●
		Mission renforcée sur laquelle le Ram est évalué cette année	●	●	●
Selon la réponse apportée à la question ci-dessus, les données à renseigner ne porteront que sur une seule mission renforcée à la fois					
Données d'activité	Mission renforcée n°1 : Positioner le Ram comme guichet unique de traitement des demandes d'accueil des parents formulées directement en ligne sur le site « mon-enfant.fr »	Le Ram assure-t-il la mission de guichet unique ?	●	●	●
	Mission renforcée n°2 : Promouvoir l'activité des assistants maternels pour lutter contre la sous-activité des assistants maternels	Nombre d'assistants maternels ayant bénéficié de l'accompagnement du Ram pour améliorer leur employabilité sur l'année	●	●	●
		Nombre d'assistants maternels ayant signalé leur sous activité au Ram sur l'année	●	●	●
		Nombre d'assistants maternels du territoire du Ram faisant figurer leurs disponibilités sur mon-enfant.fr sur l'année	●	●	●
		Nombre d'assistants maternels du territoire du Ram agréées Pmi sur l'année	●	●	●
	Mission renforcée n°3 : Favoriser le départ en formation continue des assistants maternels	Nombre d'assistants maternels du territoire partis en formation continue sur l'année	●	●	●
		Nombre d'assistants maternels du territoire partis en formation continue sur l'année précédente	●	●	●
		Nombre de familles ayant exprimé un besoin de garde alternative auprès du ram sur l'année	●	●	●
		Nombre de familles s'étant vu proposer une solution de garde alternative grâce à l'action du Ram sur l'année	●	●	●

→ Pour bien s'entendre sur les termes

Afin de vous aider à comprendre votre formulaire de déclaration de données, les définitions suivantes vous sont proposées.

> Définition d'un Ram

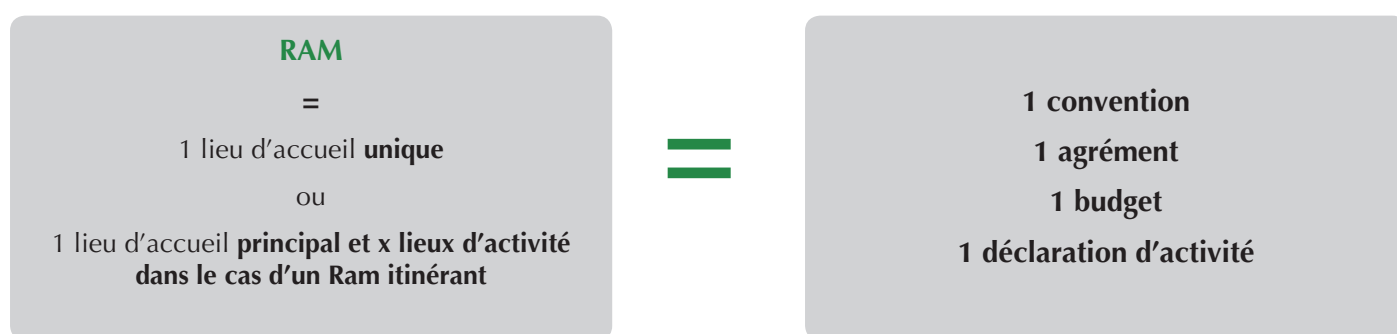
Un Ram est un lieu d'information et d'animation qui fait l'objet d'un agrément et qui se compose de :

- Un ou plusieurs animateurs ;
- Un local (bureau de l'animateur + salle d'attente + salle d'animation collective) ;
- Un projet de fonctionnement.

Le projet du Ram, les locaux et le profil de l'animateur font l'objet d'une approbation par le conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire.

> Conventonnement avec la Caf

Un gestionnaire signe une convention avec la Caf pour un équipement Ram sur un lieu d'accueil. Il existe un agrément pour gérer le nombre d'Etp.



> Lieu d'accueil unique / Lieu d'accueil principal et lieux d'activité

Un Ram est un équipement proposé sur un lieu d'accueil unique, ou un lieu d'accueil principal et des lieux d'activité secondaire, dans le cas d'un Ram itinérant.

→ Besoin d'aide ?

N'hésitez pas à prendre contact avec votre Caf en cas de difficulté. Votre correspondant habituel à la Caf se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.



Caf de l'Ardèche

56 Boulevard du Maréchal Leclerc
07202 Aubenas Cedex

www.caf.fr